



5, Boulevard Clémenceau - 18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25 - Fax : 02.48.65.50.27

cgt.ul.bourges@wanadoo.fr

<http://www.ud18.cgt.fr>

DIMANCHES ATTAQUÉS

L'article L. 221-19 du code du travail régleme strictement le travail le dimanche dans les établissements de commerce de détail.

La classe politique de droite entend remettre en question cet article. En effet, une proposition de loi, relative à l'ouverture des dimanches dans les commerces de détail, a été déposée par Monsieur Balkany, député de droite des Hauts de Seine, le 30/01/03. Le gouvernement faisant face au printemps au conflit social sur les retraites par l'intermédiaire du mal nommé : Ministre délégué aux « libertés locales », Monsieur Devedjian, fait part d'une version soi-disant plus "soft", mais comportant autant de danger pour les salariés du commerce.

Nous ne sommes pas dupes, cette proposition fait partie d'un grand chantier récurrent de démolition des acquis sociaux, entrepris par le MEDEF avec l'appui des gouvernements successifs, et pour ce qui est d'aujourd'hui du gouvernement Raffarin. Un grand chantier qui prévoit, notamment, de renvoyer le code du travail aux "oubliettes" !

AU DEBUT 3, A CE JOUR 5 ET DEMAIN 8 ?

Au nom du volontariat, de la concurrence, de la liberté d'entreprendre, d'une France à l'heure européenne, la proposition de loi Balkany vise purement et simplement à supprimer la règle du repos dominical, avec pour objectif avoué : la normalisation du travail du dimanche et faire de celui-ci, un jour de travail comme les autres !

Quant à Monsieur Devedjian, lui propose désormais l'ouverture de 8 dimanches au lieu de 5 actuellement et 3 auparavant. Depuis 1978, une véritable guerre sociale est déclarée aux salariés du commerce pour banaliser le travail du dimanche.

La remise en cause du repos dominical est un vrai sujet de société.

5 organisations syndicales de salariés et 12 organisations syndicales patronales de petits commerces de centre ville, ne s'y sont pas trompées. Elles ont organisé une conférence de presse commune ⁽¹⁾ afin de mener ensemble la bataille pour promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à la défense du repos dominical. Cela a donné lieu à une déclaration commune.

Le 1^{er} juillet 2003, au lendemain de cette déclaration contre la libéralisation du travail du dimanche, Monsieur Renaud Dutreil - Secrétaire d'état aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation - déclare que "le gouvernement n'envisage pas et n'a jamais envisagé de modifier la législation sur le principe fondamental de la réglementation qui reste celui du repos dominical".

La Cgt appelle les salariés à la vigilance, en effet, comment peuvent-ils prétendre préserver la règle du repos dominical quand, dans le même temps, des dérogations sont accordées systématiquement et que la quasi totalité des juridictions, se montrent indulgentes avec les entreprises qui font travailler leurs salariés illégalement le dimanche ?

LE REPOS DOMINICAL UN DROIT FONDAMENTAL A PRESERVER

La suppression de la règle du repos dominical serait un désastre au point de vue économique et social.

Économiquement, cela se traduirait par la mort du petit commerce de centre ville, par des augmentations des prix, par un étalement plutôt que

le développement du chiffre d'affaires et enfin le pouvoir d'achat des salariés restant le même cela n'apporterait aucune relance de la consommation.

Socialement, cela amènerait la disparition des emplois dans les commerces de proximité, le développement de la précarité, le risque de destruction de la cellule familiale, associative et culturelle. Et pour finir la remise en cause de l'article du code du travail avec la suppression de la majoration du taux horaire.

Les arguments, invoqués par les partisans des ouvertures dominicales, sont fallacieux, car force est de constater dans nos secteurs, avec ou sans ouverture le dimanche, l'emploi continue à se dégrader. La consommation des ménages baisse autant que leur pouvoir d'achat et la qualité du service rendu aux consommateurs n'est pas à la hauteur de leurs attentes.

Trois faux arguments

Pour nous faire avaler la pilule, ils mettent en avant trois faux arguments :

- ☞ Le volontariat des salariés ! Lequel ? Les salariés qui n'ont d'autre choix que de subir la contrainte du travail du dimanche, pour boucler leurs fins de mois ? La question du salaire se pose ainsi avec acuité. Par ailleurs, cette proposition servirait d'argument de chantage sur les salariés subissant la précarité de l'emploi (Temps partiels, Contrats à durée déterminée, saisonniers, etc.).
- ☞ Au nom de la concurrence ? La liberté d'ouvrir donnée aux uns oblige les autres enseignes au nom de cette soi-disant concurrence d'ouvrir. Mais au delà de nos professions l'ensemble des

autres secteurs professionnels est concerné (banques, postes, crèches, transports, etc.).

- ☞ Favoriser le tourisme ? Musées, parcs, jardins... seront toujours plus attractifs pour les touristes que les files d'attente des magasins ! le débat sur la culture est de nouveau ouvert.

Le cache misère de cette proposition de loi Balkany serait la prime négociée dans les entreprises entre les salariés et l'employeur. Aucune référence n'est faite aux institutions représentatives du personnel ! Elles ne servent plus à rien ! Attention danger et pour cause, c'est un pas vers le contrat de travail de gré à gré.

Au titre d'une modernité réactionnaire, pouvons-nous accepter que s'en soit fini de notre vie de famille ? Des promenades... du repos et des repas en famille... de cet espace de liberté, de cette coupure hebdomadaire nécessaire aux rythmes biologiques... jusqu'où allons-nous accepter d'être asservis sans réagir ?

Dès aujourd'hui, la Cgt doit jouer son rôle en informant les salariés du danger que représente cette offensive orchestrée par le MEDEF et le gouvernement. Cette régression de nos droits, ne doit pas rester sans réponse.

Les syndicats Cgt commerce et services devant cette attaque doivent être à l'offensive, en provoquant des débats, entre salariés et consommateurs pour créer des convergences d'intérêts communes, pour organiser la riposte.

**TOUS SUR LE PONT
POUR DIRE ENSEMBLE :
NON AUX OUVERTURES
DES MAGASINS LE DIMANCHE.**

⁽¹⁾ **La défense du repos dominical.**

Une conférence de presse, pour la défense du repos dominical, regroupant 5 organisations syndicales de salariés et 12 fédérations patronales du commerce de détail de proximité (représentant près de 2 millions de salariés) s'est tenue à Paris, le lundi 30 juin 2003.

Les fédérations commerce et services : Cgt, Cfdt, Cftc, Fo, et Cgc et les fédérations patronales ont décidé de mettre en place une commission permanente chargée d'organiser la communication, de rencontrer les pouvoirs publics et les personnalités politiques impliquées dans ce dossier et de promouvoir toute action susceptible de contribuer à la défense du repos dominical, principe d'ordre public et véritable choix de société. Cette commission condamne, sans réserve, le projet de M Patrick Devedjian, visant à augmenter de 5 à 8 les dérogations au repos dominical et transférer, en matière de dérogation, les pouvoirs des préfets aux maires. Les parties entament immédiatement les démarches nécessaires afin de faire échec à ce projet néfaste.